ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Paris Bordeaux Chambéry

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ RECONNU PAR L'ÉTAT

## DIPLÔME DE L'INSEEC Business School Programme Grande École - GRADE DE MASTER

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L443-2 et L641-5.
- Vu le code de l'éducation et notamment son article D 612-34.
- Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion,
- Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique reconnus par l'État,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 relatif à la liste des diplômes conférant le grade de master,
- Vu le procès-verbal du jury attestant que L'intéressé né le 14/10/1990, à METZ (57) FRANCE a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du Diplôme de l'INSEEC Business School Programme Grande École.

Le diplôme de l'INSEEC Business School Programme Grande École

Master en Management

est délivré, au titre de l'année universitaire 2015/2016, à M. Mathieu FURLAN

à qui est conféré le grade de master.

Fait à Paris, le 15/12/2016

Le Fitulaire

Le Président du Jury

Le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

I'ENSFIG